



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Référence	Description	Date de clôture
RFP-01	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE DE MEDIAS POUR LA CONCEPTUALISATION ET LA PRODUCTION D'UN DOCUMENTAIRE D'ENTREPRISE ET D'UNE VIDEO POUR LES INVESTISSEURS DE LA BIDC	13 avril 2022 à 10h00 (TU)

Contexte

La **Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC)** est une banque régionale d'investissement et de développement de premier plan, basée à Lomé, en République togolaise. Au cours des quatre dernières décennies, la BIDC a investi environ 2,8 milliards de dollars US dans des programmes de développement inter et intrarégionaux portant sur diverses initiatives dans les domaines des infrastructures et des équipements de base, du développement rural et de l'environnement, de l'industrie, dans les secteurs sociaux et des services. Les interventions de la BIDC se présentent sous forme de prêts à long, moyen et court terme, de prises de participation, de lignes de crédit, d'activités de refinancement, d'opérations et de services d'ingénierie financière.

A ce titre, certains des principaux objectifs de la BIDC sont les suivants :

- accorder des prêts et garanties pour le financement de projets et programmes d'investissement relatifs au développement économique et social des Etats membres
- mobiliser à l'intérieur et hors de la communauté des ressources destinées au financement de ses projets et programmes d'investissement ;
- fournir l'assistance technique qui peut être nécessaire au sein de la communauté pour étude, la préparation, le financement et l'exécution de projets et programmes de développement ;

La vision de la BIDC est d'être la première institution régionale de financement de l'investissement et du développement en Afrique de l'Ouest et un instrument efficace de lutte contre la pauvreté, de création de richesse et de promotion de l'emploi en vue du bien-être des populations de la région.

Elle s'est assignée pour mission d'aider à la création des conditions permettant l'éclosion d'une Afrique de l'ouest économiquement forte, industrialisée, prospère, et parfaitement intégrée tant au plan interne que par rapport au système économique mondial, afin de profiter des opportunités et des perspectives offertes par la mondialisation.

Dans le cadre des objectifs et de la mission de l'entreprise, la BIDC coopère avec les organismes nationaux et sous régionaux de développement opérant dans la sous-région CEDEAO. Aux mêmes fins, elle coopère avec d'autres organisations internationales ayant un but analogue et avec d'autres institutions s'intéressant au développement de la CEDEAO.

Les principales parties prenantes

Les principales parties prenantes de la BIDC sont les suivantes :

- **Les parties prenantes internes** : Le personnel de la BIDC, le Conseil des gouverneurs de la BIDC (ministres des Finances et de l'Economie des 15 Etats membres de la CEDEAO), le Conseil d'administration de la BIDC et les chefs d'Etat de la CEDEAO.
- **Les parties prenantes externes** : la communauté des bailleurs de fonds, les institutions financières/les sociétés de gestion et d'intermédiation, les agences de notation, les organisations multilatérales/bilatérales, les médias et les Etats membres de la CEDEAO.

Objectif de la mission

La BIDC recherche les services d'une société de médias pour conceptualiser de manière créative et produire en anglais, français et portugais un documentaire d'entreprise et une vidéo pour les investisseurs axés sur les activités de la BIDC dans les Etats membres et ses réalisations.

Les principaux objectifs de cette mission sont les suivants :

Objectif 1 : présenter l'impact des investissements de la BIDC sur les communautés, les citoyens et les principales parties prenantes dans certains États membres de la CEDEAO.

Objectif 2 : concevoir et produire un documentaire d'entreprise en anglais, français et portugais qui présente la BIDC, ses investissements et ses interventions de développement dans certains ou l'ensemble des 15 Etats membres de la CEDEAO.

Objectif 3 : concevoir et produire une vidéo pour les investisseurs en anglais, français et portugais qui présente les activités de la BIDC dans les 15 Etats membres de la CEDEAO, ses réalisations et ses opportunités.

Mission du cabinet

Le cabinet indépendant, en sa qualité, fournira les prestations suivantes :

- Développer un plan d'action comprenant le calendrier, l'itinéraire du travail sur le terrain, les informations administratives et logistiques ;
- Visiter certains Etats membres de la CEDEAO pour documenter, interviewer et présenter les principales parties prenantes qui sont directement touchées par le financement de la BIDC ;
- Concevoir un scénario pour un documentaire d'entreprise et une vidéo pour les investisseurs ;
- Produire, y compris toutes les tâches de montage, les sorties suivantes en haute définition (HD) et conformément à la BIDC :

- Un (01) documentaire de 15 minutes avec un enregistrement sonore professionnel à un minimum de 96 kHz/24-bit pour s'adapter à la version TV et cinéma en anglais, français et portugais. Le documentaire doit inclure une courte bande-annonce de soixante (60) secondes à des fins publicitaires. **Les droits d'auteur doivent être obtenus pour toute bande sonore qui n'est pas originale de l'équipe de production.**
- Cinq (05) vidéos pour les investisseurs, chaque vidéo ayant une durée maximale de quatre (04) minutes et un enregistrement sonore professionnel à un minimum de 96 kHz/24 bits pour s'adapter à la version TV et cinéma en anglais, français et portugais. **Les droits d'auteur doivent être obtenus pour toute bande sonore qui n'est pas originale de l'équipe de production.**

Contrôle de la qualité

Le cabinet détermine et contrôle la qualité des travaux réalisés. Le contrôle de la qualité permet de s'assurer que les travaux réalisés répondent aux normes de qualité spécifiées dans le contrat afin de garantir une bonne image de l'entreprise et une bonne collaboration avec les parties prenantes et les communautés. Le cabinet sélectionné devra effectuer les tâches suivantes :

- Obtenir l'autorisation nécessaire des autorités et des parties prenantes concernées pour leur participation, avec l'assistance de la BIDC ;
- Prendre toutes les mesures pour assurer le respect des pratiques culturelles en fonction des communautés qui seront visitées.

Conseil à la BIDC

Le cabinet aura également pour mission d'apporter une assistance technique dans le pilotage de la mission.

Eligibilité

Tout soumissionnaire souhaitant manifester son intérêt à participer à cette présélection doit satisfaire au minimum aux critères ci-après :

Compétences

- Le prestataire de services doit avoir une bonne compréhension des concepts de communication et de marketing, et une bonne capacité en matière de TIC ;
- Il doit disposer d'une expérience avérée dans la production de documentaires et de vidéos d'entreprise, de la conceptualisation au montage final, avec une connaissance de l'audiovisuel et de la diffusion ; et
- Le prestataire de services doit disposer en interne de capacités rédactionnelles et de production en anglais, en français et en portugais.

Expérience

- Le prestataire de services doit être une société de renom dans la production de vidéos et/ou de documentaires d'entreprise avec à son actif **plus de trois (03) ans d'expérience ;**
- Il doit **avoir au moins deux (02) références spécifiques** en matière de la production de documentaires et/ou de vidéos d'entreprise réalisées au cours des cinq dernières années. Le cabinet présentera son portfolio et des exemples physiques de prestations similaires réalisées, en précisant les lieux, les délais, les dates de réalisation et les budgets y afférents ; et
- Il doit disposer d'une grande expérience en matière du développement de documentaires et/ou de vidéos d'entreprise.

Critères d'évaluation

Les dossiers à manifestation d'intérêt seront évalués sur la base de quatre (04) principaux critères notés sur 50 points déclinés comme suit :

1. Capacités organisationnelles et expériences générales (5 points)
2. Expérience spécifique pour la mission (30 points)
3. Équipement médiatique et logiciels à utiliser (5 points)
4. Équipe média en charge du projet (10 points)

Liste restreinte

A l'issue de l'analyse des dossiers à manifestation d'intérêt reçus, une liste restreinte d'au moins trois (03) cabinets et cinq (05) au plus sera établie. Ainsi, la demande de propositions simplifiée sera uniquement adressée à ces cabinets présélectionnés.

Méthode de sélection

Aux termes du processus de passation de marchés, un cabinet sera sélectionné sur la base de la méthode fondée sur la qualité technique et le coût.

Dépôt des dossiers

Les expressions d'intérêt peuvent être déposées physiquement ou par courrier électronique au plus tard le mercredi 13 avril 2022 à 10h00 (TU). **Aucune soumission ne sera acceptée après la date limite de dépôt.**

Soumission physique

Pour les soumissions physiques, les expressions d'intérêt doivent être soumises sous plis fermés au Secrétariat du Directeur de l'Administration et des Services Généraux, situé au bureau 505 D, 5ème étage, aile droite de l'immeuble BIDC, Lomé, Togo, BP 2704.

Les soumissions physiques doivent être présentées dans une seule grande enveloppe et doivent être identifiées comme suit :

**" AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE DE MEDIAS POUR LA
CONCEPTUALISATION ET LA PRODUCTION D'UN DOCUMENTAIRE D'ENTREPRISE ET D'UNE VIDEO
POUR LES INVESTISSEURS DE LA BIDC"**

"UNITÉ DE COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES"

Soumission par courriel

Pour les soumissions par courriel, les expressions d'intérêt doivent être envoyées à l'adresse secretariatdasg@bidc-ebid.org avec pour objet :

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE DE MEDIAS POUR LA
CONCEPTUALISATION ET LA PRODUCTION D'UN DOCUMENTAIRE D'ENTREPRISE ET D'UNE VIDEO
POUR LES INVESTISSEURS DE LA BIDC**

Durée de la mission

La durée prévisionnelle de la mission est d'un (01) mois à compter de la signature du contrat.

Fait à Lomé, le 28 mars 2022